

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF2067

présenté par

M. Echaniz, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Vallaud, Mme Pires Beaune,
 M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer,
 M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar,
 Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
 Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier,
 M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 37**ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	0	0
ARTE France	9 862 024	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	0
Institut national de l'audiovisuel	0	9 862 024
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	9 862 024	9 862 024
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à rétablir les crédits d'ARTE à hauteur du PLF 2023.

ARTE est un acteur important de la création audiovisuelle et multimédia européenne, grâce à sa stratégie dynamique de production d'œuvres originales.

Alors qu'en 2024, la société entend poursuivre la stratégie formalisée par son COM, à travers une offre éditoriale ambitieuse tournée vers la création originale et les programmes inédits, le déploiement numérique ainsi que le développement du

caractère européen de la chaîne au-delà de l'axe franco-allemand, il est essentiel de maintenir au plus haut niveau ses crédits.

Cet amendement vise donc à recrediter ARTE des 10 millions d'euros qu'elle perd pour 2024.

Afin d'être recevable cet amendement prévoit

- de diminuer de 9862024 € en AE et CP l'action 1 du programme 845 - INA
- d'abonder de 9862024€ en AE et CP l'action1 du programme 842 - Arte